



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le chef de cabinet

Réf : BDC_CM/EDU2023-10/40581

Paris, le 23 OCT. 2023

Madame Françoise NOIRET
Co-Présidente des Amis
de la terre Midi-Pyrénées
73, chemin de Mange
Pommes
31520 RAMONVILLE
SAINT-AGNE

Madame la Présidente,

Vous avez appelé l'attention de M. Clément BEAUNE, ministre délégué chargé des Transports, sur votre demande de suspension des travaux du projet d'autoroute A69, auquel vous êtes opposée.

Le ministre a pris connaissance de votre courrier avec attention et m'a chargé de vous répondre.

Le projet d'autoroute A69 tel qu'il est aujourd'hui prévu vise à améliorer la desserte du bassin d'emploi Castres-Mazamet, renforcer sa liaison avec la métropole toulousaine, conforter son développement et faciliter son accès aux grands équipements régionaux. Il a fait l'objet, avant sa déclaration d'utilité publique en 2018, d'une large consultation de l'ensemble des acteurs concernés. Ceci aura permis notamment de faire évoluer le projet afin de répondre au plus près des besoins et attentes des populations.

Dans le cadre des études préalables à la déclaration d'utilité publique du projet A69, différentes solutions alternatives ont été étudiées afin de minimiser l'impact sur les milieux et les espèces protégées dont notamment l'alternative ferroviaire et l'aménagement de la RN126. Au vu du résultat de ces études, qui sont librement accessibles à quiconque en fait la demande, il ressort toutefois que ces deux alternatives ne permettraient toutefois pas de poursuivre le projet de manière satisfaisante par rapport aux objectifs recherchés tout en garantissant une atteinte significativement moindre sur les milieux et les espèces protégées.

En effet, la ligne ferroviaire Toulouse-Castres-Mazamet ne dessert pas l'ensemble du territoire irrigué par le projet A69 et ne permet pas un accès facilité et équitable de tous les habitants à ce mode de transport, y compris en prenant en compte l'hypothèse de création de 5 nouvelles gares sur cette ligne.

S'agissant de l'aménagement de la RN 126 existante, celui-ci apporterait un niveau de service inférieur à celui de l'autoroute en termes de confort et de sécurité et avec une vitesse moindre, tout en coûtant plus cher à la collectivité. Il ne répondrait de plus qu'à un objectif de desserte locale, sans intégrer l'enjeu plus global de désenclavement et d'aménagement du territoire.

.../...



Enfin, s'agissant de la création d'un axe dédié aux vélos, le ministre tient à saluer la qualité du projet présenté, qui est une façon positive de nourrir le débat public, par la proposition et la discussion, qui correspond à sa vision de la politique. Ses collaborateurs ont d'ailleurs eu plusieurs échanges avec des associations et élus opposés au projet, y compris avec l'association porteuse de cette alternative en mai dernier. Il convient néanmoins de préciser que le vélo est utilisé pour des déplacements de courte distance. Malgré l'intérêt certain du projet, la réalisation d'une véloroute ne saurait donc répondre aux mêmes fonctionnalités que l'A69 et ne constitue donc pas une alternative au projet. Dans le cadre du plan vélo annoncé avec la Première ministre, l'Etat sera toutefois aux côtés du département du Tarn pour accompagner les projets qu'il souhaitera porter.

La confirmation de la réalisation de ce projet, dont les travaux ont été engagés, ne doit pas conduire à relâcher la pression pour en réduire l'impact. Ainsi, à titre d'illustration, alors que le projet initial prévoyait 380 ha d'artificialisation, seuls 300 ha seront concernés et la moitié d'entre eux pourront être rendus aux activités agricoles ou aux espaces naturels grâce à l'implantation de barrières de protection au plus près de la route, contrairement aux pratiques habituelles. Enfin, seule une centaine d'hectares sera réellement imperméabilisée. Encore cet été, le ministre a demandé au concessionnaire de réduire cette surface et 5 ha supplémentaire de parkings et de bord de route ont pu être identifiés, qui ne seront finalement pas imperméabilisés.

Le ministre tient à rappeler son attachement constant au maintien du dialogue. Je relève qu'il n'a jamais été rompu sur ce dossier, malgré les désaccords existant entre les associations et les pouvoirs publics. Son cabinet a reçu, vendredi 15 septembre, des représentants du Groupe national de surveillance des arbres (GNSA), et les membres du collectif La Voie est Libre ont été conviés à une nouvelle réunion d'échange, le 21 septembre 2023, avec la présidente de la région Occitanie et le préfet de région, ainsi que les services compétents qui suivent ce projet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Alexandre MOLINA

